

Diffuser les orientations du Parc et accroître la participation des habitants à la vie du territoire

Description :

Au-delà du temps fort que représentent l'élaboration et la validation de la charte du Parc, il apparaît essentiel que la mobilisation qui s'est opérée autour de ce projet de territoire renouvelé puisse se prolonger dans sa phase de mise en œuvre.

Par ailleurs, une plus grande participation des habitants aux affaires publiques est recherchée, et un effort particulier sera mené vers les jeunes générations, dans des démarches établies en parfait accord et en partenariat avec les élus locaux.

C'est pourquoi la charte du Parc prévoit, parallèlement aux actions d'information et de communication plus classiques, de faciliter l'implication des personnes dans les débats et dans la mise en œuvre des actions.

Il y a donc lieu de multiplier et de diversifier les occasions d'impliquer les habitants dans une dynamique liée à la charte du Parc. Les approches peuvent être basées sur le patrimoine, la culture, les fêtes et animations, les projets locaux, les

mouvements associatifs...

Elles permettront de toucher les personnes dans leurs différents lieux de vie : travail, famille, loisirs, école...

Pour atteindre l'objectif, le Syndicat mixte du Parc s'appuiera sur un maximum de relais : les collectivités et partenaires du Parc, bien évidemment, mais aussi des habitants impliqués (responsables associatifs, historiens locaux, ...), dont l'action sera valorisée.

Principales actions proposées

:

- Mise en place et animation de groupes de « personnes – relais » du Parc. Partageant les objectifs de la charte et désireux de contribuer à sa mise en œuvre, ces habitants motivés s'inscriront dans des cycles de formation, de découverte et d'action. Ils relaieront les messages du Parc auprès de leur entourage et dans les manifestations locales. Ils constitueront un réseau privilégié d'interlocuteurs du Syndicat mixte. Leur rôle sera reconnu et valorisé par les instances du Parc
- Dans la suite des démarches participatives initiées autour de la révision de la charte, développement des outils nouveaux offerts par les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du débat public et de la participation, avec une attention particulière envers les jeunes
- Assistance, conseil aux collectivités et apports d'outils techniques pour la mise en œuvre de démarches participatives à l'occasion de projets locaux (documents d'urbanisme, aménagements d'espaces...)

- Cycles annuels de conférences, débats, animations diverses à l'attention des habitants ou de publics ciblés (élus, professionnels du bâtiment, agriculteurs, enseignants, etc.)

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

Cette mesure est animée par le Syndicat mixte du Parc, en lien avec les collectivités adhérentes et les structures partenaires partageant les valeurs de la charte.

Territorialisation de la mesure :

Cette mesure s'applique à l'ensemble du territoire.

Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 10 octobre 2014